

NOTE DE SYNTHÈSE

Objet: trois mesures-chocs pour redynamiser l'économie française.

Ces trois mesures, exprimées à plusieurs reprises par l'auteur de cette note, et ce depuis des années déjà, notamment via divers articles de presse, sont destinées respectivement à réduire le taux de chômage, à relancer l'activité économique et à maîtriser la dette publique. Elles sont résumées ci-après.

1/Faire travailler les chômeurs en entreprise

D'année en année, le fossé se creuse entre le monde de l'entreprise et la population des chômeurs, spécialement en cette période de croissance quasi-nulle.

D'un côté les chômeurs, même animés des meilleures intentions, peinent à retrouver un emploi, et finissent par se lasser et à terme se désocialiser; de l'autre les entreprises, qui embauchent peu à cause de la crise et du poids des charges sociales, sont moins encore portées à recruter des personnes ayant perdu leur emploi.

Pour combler ce fossé, nous proposons d'idée suivante : pour pouvoir percevoir leur indemnité de "Pôle-Emploi", les chômeurs doivent travailler en entreprise, entreprise qu'ils peuvent librement choisir, ou qui leur est proposée par les Services publics; pendant une période par exemple de six mois, ils sont affectés à un poste nécessaire et utile à l'entreprise; par la suite, si les choses se passent bien, le salaire de la personne est progressivement repris en charge par l'employeur. Par contre le chômeur qui refuse de jouer le jeu, c'est-à-dire de travailler en entreprise, perdra immédiatement le bénéfice de ses indemnités.

De cette manière, le chômeur ne se coupe pas du monde du travail et il a de bonnes chances de retrouver rapidement un emploi permanent; l'entreprise de son côté bénéficie pendant quelques mois d'une force de travail gratuite ou quasi-gratuite (sachant qu'elle peut offrir de son côté une prime au chômeur qu'elle emploie), ce qui va lui permettre de développer son activité sans prendre de risques financiers supplémentaires; et pour l'Etat, la situation est neutre, voire plus satisfaisante, puisqu'au lieu de payer le chômeur à ne rien faire, on le paye à travailler, le resocialisant ainsi sans surcroît d'argent public.

Un tel dispositif pourra être testé sur une zone géographique donnée, avant d'être plus largement étendu. Il conviendra, pour lui donner de bonnes chances de succès, d'imposer d'emblée son caractère obligatoire pour toute la population de chômeurs de la zone, et ce avec l'accord global des syndicats d'entreprises et de salariés (ce qui devrait donner lieu à d'âpres négociations...).

2/Injecter du cash de la BCE en direct dans l'économie réelle

Le sentiment actuel de morosité, d'inquiétude, voire d'angoisse exprimé par les acteurs de base de l'économie (ménages et petites entreprises) tient notamment à une impression - justifiée ou non - d'insécurité financière (et il est vrai que nombre d'entreprise ou de ménages ont du mal à "joindre les deux bouts" ces temps-ci...).

Pour contrecarrer cette morosité et pour redonner un coup de fouet positif à ces acteurs, nous proposons de leur attribuer gratuitement, en une seule fois, une somme individuelle de l'ordre de 3 à 5 000 € (ménages ou foyers fiscaux) ou de 20 000 € (petites entreprises), et ce sans conditions d'utilisation ni obligation de remboursement (ce qui équivaut à une subvention ou à un don).

Au total, cela représenterait pour la France une masse financière de l'ordre de 100 milliards €, soit 5% du PIB, à partager entre petites entreprises et ménages ; et comme il existe une équivalence entre masse monétaire et PIB, en termes d'ordre de grandeur, il est vraisemblable que cette injection de liquidités provoquera en l'espace de quelques mois un accroissement corrélatif de 5% du PIB (car selon l'adage populaire « c'est l'argent qui fait marcher le commerce »).

En outre, les gens retrouveraient le moral, et les dirigeants politiques, grâce à cette mesure, redoreraient leur blason, aujourd'hui bien terni.

Précision importante : ces 100 milliards € viendraient d'une dotation de la BCE à la Banque de France, sans contrepartie ni caractère de prêt (de type "contribution à l'économie de la zone euro") ; la Banque de France se chargerait alors de redistribuer cet argent aux entreprises et aux ménages via le secteur bancaire commercial (chaque destinataire indiquerait juste les références du compte où il souhaite recevoir l'argent).

Et cette mesure aurait un avantage supplémentaire : en augmentant légèrement la masse monétaire en circulation, elle agirait contre cette fameuse déflation qui commence à inquiéter, et cette action serait sans risque aucun d'inflation ni de dévalorisation significative de l'euro...

3/Transformer la dette publique en obligations à durée indéterminée (ODI)

La crise grecque de fin 2009, qui s'est transformée par la suite en crise globale de la dette publique de la zone « euro », s'est manifestée par l'extrême difficulté de l'Etat grec à refinancer quelques milliards € d'emprunts arrivés à échéance, et ce même à des taux d'intérêt prohibitifs.

Neuf ans plus tard, l'incendie n'est pas définitivement éteint, et la plupart des 18 pays de la zone risquent, à un moment ou à un autre, de connaître à nouveau le même genre de difficulté en cas de dépression économique ou de déséquilibre de leurs finances publiques.

Rappelons que pour la France, la dette publique s'élève à 2000 milliards €, soit 100% du PIB, et que les déficits publics, toujours pas résorbés, accroissent cette dette de 3 à 5 points de PIB chaque année; même dans l'hypothèse – optimiste – où les pouvoirs publics parviendraient pour de bon à rééquilibrer les comptes annuels (i.e. à annuler les déficits), il n'en demeure pas moins que chaque année des centaines de milliards € devront être réempruntés pour prolonger les emprunts arrivés à échéance. Et si, pour des raisons internes ou externes, les marchés obligataires deviennent nerveux, alors les taux de réemprunt risquent de croître fortement, provoquant ainsi une augmentation du coût de la dette, d'où la réapparition des déficits supposés précédemment annulés.

Pour mettre fin à ce cercle vicieux et incontrôlable, nous proposons la solution suivante : renoncer une bonne fois pour toutes à rembourser les emprunts d'Etat (et autres dettes publiques), et les remplacer par des ODI (obligations à durée indéterminée), à échéance non fixée, un peu comme les anciennes « rentes perpétuelles»; de cette manière, l'Etat aura juste à payer les coupons annuels aux investisseurs (en général des institutionnels, ou des fonds bancaires ou d'assurance-vie), sans capital aucun à rembourser ni à réemprunter, sauf s'il décide de racheter partiellement sa dette.

Les investisseurs, de leur côté, continueront à percevoir leurs intérêts annuels ; et s'ils veulent récupérer leur capital, ils revendront leurs titres sur le marché secondaire, marché très « profond » et très organisé. En pratique, la transformation des emprunts d'Etat en ODI devrait se faire d'un seul coup, pour la totalité de la dette, et ce sous l'égide de la BCE et de la Banque de France, avec l'intervention massive des SVT (établissements Spécialistes en Valeurs du Trésor).

De cette manière, l'Etat français pourrait sereinement poursuivre sa politique de réformes, sans se retrouver à tout moment à la merci des humeurs des marchés financiers.

Conclusion

Ces trois mesures, pas forcément évidentes à mettre en pratique, mais qui n'ont rien d'utopique dans le fond, devraient permettre de redynamiser durablement et en profondeur une économie et une société française actuellement frappées de sinistrose aiguë.



Joseph Leddet

(<joseph.leddet@ensae.org>)